



FOYI TENEVRAS IVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin privé
de la commune de Pregny-Chambésy

Du 16 décembre 1960

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la lettre de la mairie de Pregny-Chambésy adressée au département des travaux publics en date du 24 novembre 1960 demandant, sur la proposition des riverains, de donner le nom de "chemin des Guénandes" au chemin privé débouchant sur le chemin des Châtaigniers;

vu le préavis favorable du Conseil municipal de la commune;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat en date du 13 décembre 1960;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

ARRÊTE :

Il est donné le nom de "chemin des Guénandes" au chemin privé, débouchant sur le chemin des Châtaigniers. (Le nom des Guénandes est un "lieu-dit" de la région.)

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

F. Combal

